



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mars 2018
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

23-26 avril 2018

Suivi et examen des résultats du financement
du développement et des moyens de réaliser
le Programme de développement durable
à l'horizon 2030

Financement du développement : progrès et perspectives

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note, où sont exposées les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2018, dresse un premier bilan des progrès accomplis dans l'exécution des décisions touchant le financement du développement. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les données recueillies par plus de 50 de ses membres ainsi que sur leurs savoirs spécialisés et leurs analyses. On y trouve une étude du financement des objectifs de développement durable qui feront l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018, et un examen des progrès accomplis dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et des questions correspondantes concernant les données.



I. Introduction

1. En 2017, la plupart des types de flux de financement du développement ont augmenté et des progrès ont été accomplis dans tous les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ces progrès ont été étayés par une large reprise de l'économie mondiale, une augmentation de l'investissement et une situation favorable des marchés financiers. Cette dynamique positive n'est pas uniforme – la croissance par habitant demeure négative ou négligeable dans de nombreux pays où les taux de pauvreté sont élevés – mais elle devrait se poursuivre et offrir une base pour accomplir de nouveaux progrès en matière de financement du développement et de réalisation des objectifs de développement durable.

2. Pourtant, la reprise cyclique de l'économie mondiale masque d'importantes faiblesses et des risques à moyen terme. Un resserrement désordonné des conditions financières et les augmentations connexes des taux d'intérêts et de la vulnérabilité liée à l'endettement, l'adoption de politiques de repli ou une escalade des tensions géopolitiques pourraient remettre en cause les progrès en matière de développement. La persistance de fortes inégalités compromet la réalisation d'une croissance vigoureuse et du développement durable. La baisse de l'investissement privé dans les infrastructures, combinée à une nouvelle augmentation des émissions mondiales de carbone en 2017, rappelle brutalement l'incapacité, à ce jour, d'aligner suffisamment les investissements sur le développement durable à long terme. Si l'on n'y porte pas remède, les obstacles structurels continueront de compromettre les perspectives de développement durable. La reprise cyclique de l'économie est l'occasion d'élaborer des politiques qui visent à régler des problèmes tenaces et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre pour les actions individuelles et la coopération internationale dans ce sens. Dans son rapport de 2018, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement présente une évaluation des progrès et des lacunes dans les sept domaines d'intervention et offre des lignes d'action propres à mettre le monde sur la voie d'une croissance et d'un développement plus durables.

3. Plusieurs messages fondamentaux se dégagent de l'analyse du Groupe de réflexion :

a) Les stratégies nationales intégrées de développement durable et les cadres de financement doivent inspirer les politiques, les plans et les filières de projets. Les stratégies intégrées offrent une vision à long terme qui ne se limite pas aux cycles politiques à court terme et évite la pensée cloisonnée. Les stratégies doivent intégrer des politiques, des plans et des cadres réglementaires à moyen terme. Les mesures nationales doivent aussi bénéficier d'un environnement mondial favorable à même de faciliter les investissements de qualité sur le long terme, en particulier pour les pays en développement;

b) Les motivations des acteurs des institutions financières publiques et privées doivent être alignées sur le développement durable à long terme. Sans un horizon d'investissement à long terme, certains risques, tels que ceux liés aux changements climatiques, ne seront pas intégrés dans la prise de décisions. Il convient de revoir les mécanismes incitatifs dans l'ensemble du système financier et de les aligner sur les objectifs de développement durable;

c) Le financement public, privé et mixte contribuent au financement des investissements relatifs aux objectifs de développement durable. Les approches et instruments novateurs modifient rapidement la situation en matière de financement du développement. Les caractéristiques des projets et des pays et les priorités des politiques nationales déterminent quel modèle de financement est le mieux adapté aux

différents investissements spécifiques et quels acteurs sont les mieux placés pour gérer les risques d'investissement et fournir des services de manière équitable et efficace par rapport au coût;

d) Les politiques et les actions publiques sont au cœur du Programme d'action d'Addis-Abeba. La conduite des affaires publiques joue un rôle indispensable pour ce qui est de fixer des règles, fournir des orientations, promouvoir la cohérence et surmonter les obstacles structurels qui entravent les transformations structurelles axées sur le développement durable.

4. Trois questions intersectorielles sont abordées dans l'ensemble du rapport :

a) Les nouvelles technologies apportent un appui à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable et dans les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba. Elles ouvrent de nouvelles possibilités pour résoudre des problèmes de développement anciens, mais leur pouvoir de transformation soulève également des problèmes complexes et contraint les économies et les sociétés à s'adapter, y compris au niveau de leur marché du travail;

b) L'égalité des sexes doit être prise en compte à tous les stades de l'élaboration des politiques et des programmes. Les inégalités entre les sexes persistent dans l'ensemble du Programme d'action d'Addis-Abeba. Cette inégalité menace la réalisation du Programme 2030 et affaiblit également les perspectives d'une croissance inclusive. La question de l'égalité des sexes doit être intégrée de façon systématique dans les politiques fiscales, les entreprises, l'accès au financement et la coopération pour le développement. Il faut assurer le suivi de toutes les politiques de financement pour contrôler les incidences sur chacun des sexes, ce qui nécessite l'accès à des données ventilées par sexe;

c) L'accent doit demeurer solidement placé sur les plus pauvres et les plus vulnérables, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Les déficits de financement et de capacités sont les plus importants dans les pays qui sont le moins à même de les combler, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les engagements internationaux en faveur des pays vulnérables doivent être respectés et leurs intérêts et préoccupations pris en considération au niveau international dans le cadre de la fixation de normes et de l'élaboration des politiques.

5. Dans son rapport de 2018, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement examine les problèmes de financement rencontrés dans la réalisation des objectifs de développement durable qui feront l'objet d'un examen approfondi lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018, afin de contribuer à l'évaluation des progrès accomplis au niveau des moyens de réalisation de ces objectifs. Dans le rapport, il présente les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba et les questions correspondantes relatives aux données, en tant qu'éléments de base pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Les recommandations du Groupe de réflexion pour chacun des domaines d'intervention sont résumées ci-après et décrites en détail dans le rapport intégral.

II. Principaux messages et recommandations formulés par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2018

Financement de l'investissement dans certains objectifs de développement durable

6. Comblen les lacunes en matière d'infrastructures au niveau mondial est devenu l'une des grandes priorités de la communauté internationale. Plusieurs nouvelles initiatives, comme demandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, ont été lancées, notamment l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, ainsi que d'autres plateformes et mécanismes de financement d'infrastructures et de nouvelles banques et institutions financières de développement. Pourtant, des problèmes majeurs demeurent pour intensifier les investissements effectués au titre des objectifs de développement durable, dans les infrastructures notamment. Pour aider les pays dans cet effort, le Groupe de réflexion examine dans son rapport les problèmes de financement au titre des objectifs de développement durable qui feront l'objet d'un examen approfondi lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à savoir les objectifs 6 (eau et assainissement), 7 (énergie abordable et propre), 11 (villes et communautés durables), 12 (modes de production et de consommation durables) et 15 (écosystèmes terrestres).

7. Les modèles de financement pour chacun de ces objectifs de développement durable s'appuient sur l'ensemble des sept chapitres du Programme d'action d'Addis-Abeba, mais une question essentielle qui sous-tend nombre des débats internationaux est le rôle qui doit revenir au financement public, privé et mixte. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne que toutes les sources de financement sont nécessaires, qu'elles se complètent et ont des caractéristiques et des objectifs différents qui les rendent plus ou moins adaptées aux différents contextes et secteurs. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne également le potentiel des instruments de financement mixtes, tout en appelant à étudier avec soin quelles sont leur structure et leur utilisation appropriées.

8. Les secteurs couverts dans le chapitre sur le financement des investissements au titre de certains objectifs de développement durable traitent, en majeure partie, des services et biens publics, et en conséquence les autorités publiques nationales et infranationales sont en dernier ressort responsables de la fourniture des services, et les politiques et actions publiques doivent être l'élément moteur. L'étude des objectifs de développement durable à l'examen a mis en lumière plusieurs priorités stratégiques, indiquées ci-après :

a) **Renforcer les cadres institutionnels et réglementaires.** Des institutions fortes et l'état de droit constituent le point de départ d'une gouvernance économique efficace. Ceux-ci doivent aller de pair avec des cadres réglementaires qui soient transparents, cohérents et de bonne qualité pour guider les opérateurs privés dans chaque secteur, gérer les monopoles naturels, encourager l'innovation, limiter la bureaucratie et promouvoir l'accès universel aux services d'infrastructure. Sans un tel environnement favorable, les risques d'investissement restent particulièrement élevés et ni le financement ni une opération publiques ou privés ne sont susceptibles de satisfaire les besoins publics de manière économique. La stabilité de l'environnement macroéconomique international est également nécessaire pour favoriser les investissements à long terme dans les secteurs ciblés;

b) **Élaborer des plans d'infrastructure.** Les plans d'infrastructure doivent comprendre des cadres de financement et être alignés sur les stratégies de développement des pays. Ils doivent offrir une vision à long terme (au-delà du cycle

politique), comprendre des consultations adéquates avec les parties prenantes et prévoir des évaluations appropriées des effets du climat, de la résilience face aux changements climatiques et des questions relatives à l'égalité des sexes. Les plans d'infrastructure doivent également contribuer à coordonner les différents secteurs, à tirer parti des synergies et des interconnexions (par exemple les centrales hydroélectriques ont des effets sur l'énergie, l'eau et les écosystèmes);

c) **Traduire les plans en filières de projets de qualité.** Des ressources humaines et financières suffisantes, des projets préparés de façon adéquate, des achats efficaces et des cadres pour des partenariats public-privé, le cas échéant, seront nécessaires pour traduire les plans en filières de projets. Dans ce contexte, les gouvernements peuvent tirer parti des plateformes des banques multilatérales de développement qui apportent un appui à l'élaboration de projets d'infrastructure qui peuvent être reproduits et adaptés;

d) **Renforcer les finances publiques.** L'équité, l'inclusion sociale et d'autres considérations relatives au bien public justifient un engagement public au moyen de financements directs, de subventions, de garanties ou d'autres mesures d'incitation ou réglementations. Toutefois, dans de nombreux pays, les bilans publics et la marge de manœuvre budgétaire sont limités et la viabilité de la dette est une préoccupation majeure. Cela souligne qu'il est nécessaire d'accroître les ressources financières publiques, tant au niveau national, essentiellement en améliorant la fiscalité, qu'au niveau international, par le biais de l'aide publique au développement (APD). La coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes officiels de financement du développement peuvent jouer un rôle complémentaire;

e) **Mobiliser le secteur privé.** Le secteur privé peut participer à la propriété, à l'exploitation et au financement des projets, selon les pays et les priorités sectorielles (la plupart des arrangements concernant le financement ou l'exploitation, et non la privatisation proprement dite). Alors que le secteur privé peut apporter des solutions d'un bon rapport coût-efficacité, il est souvent également associé à une hausse des coûts de financement, car la plupart des investisseurs exigent un rendement compétitif en contrepartie du risque qu'ils assument. Afin de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable, les flux de financement privé doivent être stables et orientés vers les résultats à long terme;

f) **Favoriser la viabilité par l'ajustement des prix.** Lorsque c'est socialement faisable, les signaux-prix permettent de traiter les externalités (le principe « pollueur-payeur ») et apportent un appui aux modes de production et de consommation durables, par exemple au moyen de la tarification du carbone ou de l'élimination progressive des subventions préjudiciables, en tenant pleinement compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement et en réduisant au minimum les répercussions éventuelles sur leur développement de façon à protéger les pauvres et les communautés touchées, comme préconisé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba;

g) **Renforcer la coopération internationale.** Les pays en développement ont besoin d'un appui important en matière de renforcement des capacités pour faire des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et créer des institutions capables d'exécuter l'ambitieux Programme 2030.

9. Les priorités stratégiques susmentionnées peuvent orienter les parties prenantes qui s'emploient à accroître le financement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les précédents rapports du Groupe de réflexion ont également mis en évidence plusieurs facteurs qui doivent être pris en considération pour déterminer, au titre de la participation public privé, la combinaison des éléments que sont la propriété, l'exploitation et le financement des projets, et notamment : a)

si les investissements peuvent être suffisamment rentables pour indemniser les investisseurs privés pour les risques qu'ils assument; b) si les investissements produisent des biens ou des services qui peuvent être effectivement fournis par le marché, ou s'ils comprennent des biens publics (y compris les externalités positives ou négatives) qui requièrent une participation publique; c) si l'intervention publique est justifiée pour des raisons d'équité sociale; d) si les investisseurs privés, motivés par la recherche du profit, peuvent apporter des gains d'efficience;

10. Ainsi, les investissements dans les écosystèmes sont en grande partie financés par des fonds publics du fait que le secteur concerne des biens publics, mais des initiatives privées peuvent parfois jouer un rôle par le biais d'investissements philanthropiques ou à impact¹. Le financement privé a de fortes chances d'être le type approprié dans des secteurs où les projets peuvent être suffisamment rentables, par exemple le secteur énergétique, tout en faisant appel au contrôle public et, souvent, à un appui public. L'utilisation de financements privés pose plus de difficultés dans les secteurs où des considérations d'équité et d'importants déficits de financement réduisent les perspectives de profit, comme celui de l'eau, par exemple, où divers modèles de financement ont été utilisés.

11. Comme indiqué plus haut, les environnements favorables aux niveaux national et international sont des déterminants essentiels de l'investissement. Lorsque le risque perçu de l'échec d'un projet est élevé, le coût des financements privés est susceptible d'être prohibitif. Les stratégies de financement doivent prendre en compte les moyens d'éviter le verrouillage de coûts financiers élevés, qui sont la manifestation des risques intérieurs, pendant toute la durée des projets d'infrastructure, ce qui est particulièrement important pour les pays qui s'emploient à renforcer leurs institutions de façon à réduire les risques. Les banques de développement peuvent aider les pays à élaborer des stratégies de financement de ce type. Ces considérations ayant trait au financement soulignent l'importance du financement public, au titre d'une stratégie de financement direct ou mixte. Toutefois, des stratégies de financement mixte peuvent aussi engendrer des passifs éventuels qu'il convient de gérer avec précaution.

12. Le volume du financement requis pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'examen nécessite de mobiliser des fonds auprès de sources tant nationales qu'internationales. Le financement international est souvent une composante essentielle pour compléter les ressources intérieures, mais il peut faire courir des risques de change qui sont difficiles à gérer au niveau national. La nécessité de mobiliser des fonds conduit à étudier si des approches globales permettant de diversifier les risques de change peuvent être mises au point, par exemple par les banques de développement.

13. Pour examiner comment les entreprises publiques et privées peuvent contribuer aux secteurs à l'examen, il faut avoir une meilleure compréhension des flux de trésorerie pour couvrir les frais de fonctionnement et les charges financières. Ces flux peuvent provenir de trois sources principales : les usagers (redevances), les autorités publiques (taxes) et les transferts des pouvoirs publics de l'administration centrale aux administrations infranationales ou de partenaires extérieurs. Ces sources de trésorerie constituent une base pour la mobilisation de fonds remboursables, y compris des financements concessionnels et non concessionnels, qui est nécessaire pour effectuer les investissements requis dans ces secteurs.

14. Les considérations initiales énoncées ci-dessus constituent un cadre général pour comprendre la structure capitaliste des investissements au titre de certains objectifs du développement durable. Il est toutefois nécessaire d'approfondir

¹ Nom donné aux investissements privés qui visent à avoir des effets positifs au niveau social ou environnemental parallèlement à un rendement financier.

l'analyse des particularités des différents secteurs pour mieux comprendre les options de financement possibles et la réalité concrète de chaque secteur.

Ressources publiques intérieures

15. Les financements publics intérieurs sont indispensables pour fournir des biens et des services publics, favoriser la stabilité macroéconomique et réaliser les objectifs de développement durable. Le financement public englobe la mobilisation de recettes, la budgétisation de leur utilisation et des dépenses pour des programmes publics, et les investissements. Tous les éléments du processus de financement public doivent viser à assurer l'harmonie avec les priorités du pays et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. Les structures fiscales ont des incidences sur la société et l'économie qui, à bien des égards, vont au-delà du simple financement public. Les efforts visant à renforcer les systèmes fiscaux progressifs, comme demandés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, contribuent à lutter contre les inégalités. Les impôts offrent aussi des incitations, notamment pour l'investissement privé, la durabilité environnementale et les résultats dans le domaine de la santé. Pour couvrir les vastes effets du système fiscal, le Groupe de réflexion continue de recommander d'aborder les questions ayant trait à la politique et à l'administration fiscales en adoptant une approche qui mobilise l'ensemble des pouvoirs publics. D'après l'expérience des membres du Groupe de réflexion, l'élaboration de stratégies à moyen terme pour réformer le système fiscal peut aider à aiguïser la volonté politique, à améliorer la maîtrise des réformes par la société et à impulser le renforcement des capacités nécessaire pour les faire aboutir. La mobilisation des ressources publiques intérieures peut être améliorée par la mise en œuvre de stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes.

17. Les stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes doivent être conçues comme s'inscrivant dans le cadre général de la gestion des finances publiques, les effets de la fiscalité et des recettes étant analysés dans le cadre de la répartition des dépenses publiques. L'efficacité et l'efficience de la collecte des recettes et de la prestation des services publics peuvent consolider le lien entre le citoyen et l'État en renforçant la responsabilisation et le contrat social.

18. Les questions relatives à l'égalité des sexes doivent être traitées au niveau de l'élaboration des politiques et des programmes afin de mettre en place des systèmes de gouvernance qui répondent aux besoins de tous les citoyens. Les États Membres doivent analyser complètement les effets qu'ont les systèmes fiscaux, et pas seulement les différents impôts, sur les questions relatives à l'égalité des sexes, afin de faire en sorte que les recettes et les dépenses tiennent mieux compte de la problématique femmes-hommes et promeuvent l'égalité des sexes. Pour effectuer les analyses à cette fin, il faut disposer de données socioéconomiques et fiscales ventilées par sexe et de la capacité d'analyse correspondante. Les organes régionaux et internationaux de coopération fiscale peuvent apporter un appui en matière de transfert des connaissances et de renforcement des capacités des pouvoirs publics dans ce domaine. Des directives et des méthodologies concernant les stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes, les cadres d'évaluation de la politique fiscale et les outils de diagnostic de l'administration fiscale doivent prendre en compte la problématique femmes-hommes.

19. Les pays touchés par un conflit sont aux prises avec des difficultés particulières, et les systèmes budgétaires sont la pierre angulaire des efforts visant à rétablir le contrat social et à instaurer la confiance et la responsabilité entre les citoyens et l'État. Nombre de pays touchés par un conflit dépendent des taxes sur les échanges, qui constituent une source importante de recettes; par conséquent, il est important

d'établir de solides mécanismes d'administration des douanes tout en s'attachant à diversifier la base d'imposition.

20. Les taxes sur les produits nocifs et malsains, tels que le tabac, l'alcool et les boissons sucrées, sont susceptibles d'augmenter les recettes, outre le fait qu'elles changent les incitations et les comportements, ce qui contribue à améliorer l'état de santé général de la population. En conséquence, les sociétés tirent un double avantage lorsque les gouvernements imposent de telles taxes afin d'atteindre des objectifs en matière de santé et de recettes.

21. La numérisation des transactions commerciales et financières offre le potentiel d'améliorer la collecte des recettes fiscales, mais le rythme de l'innovation technologique pourrait également dépasser la capacité des États membres de surveiller l'optimisation et la fraude fiscales. L'utilisation de la technologie pour l'administration fiscale, y compris le recouvrement de l'impôt, peut accroître les informations dont les autorités fiscales disposent et leur permettre d'élargir la base de l'impôt, de relever et d'atténuer les risques de non-conformité fiscale, de mieux identifier et poursuivre les fraudeurs et finalement d'avoir un effet dissuasif et de stimuler la conformité fiscale volontaire.

22. Le Programme d'action d'Addis-Abeba prône le paiement des impôts « où a lieu l'activité économique et où la valeur ajoutée est créée ». Toutefois, la numérisation des modèles d'entreprise rend cela difficile car la valeur des immobilisations incorporelles et la localisation de la création de valeur sont difficiles à définir et à mesurer. Alors que de nouvelles règles sont adoptées en ce qui concerne la numérisation de l'économie, le Groupe de réflexion réaffirme le principe énoncé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba selon lequel la coopération fiscale internationale doit être universelle dans son approche et sa portée et tenir pleinement compte des besoins et capacités différents de tous les pays.

23. Des progrès importants ont été accomplis pour traiter les dimensions internationales de la fiscalité. La coopération internationale en matière fiscale a conduit à l'application de nouvelles normes internationales sur la transparence fiscale, notamment au moyen du partage automatique d'informations par les autorités fiscales. Il importe de faire davantage pour permettre aux pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres, de bénéficier des normes. En 2017, le Groupe de réflexion a recommandé d'effectuer une analyse approfondie des incidences positives des réformes fiscales internationales sur le développement durable. Cette analyse a commencé mais n'est pas encore achevée, certaines des données nécessaires n'étant pas encore disponibles.

24. L'aide publique au développement à l'appui de la mobilisation des ressources intérieures reste modeste. Comme il est indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les donateurs doivent continuer d'accroître leurs contributions au renforcement des capacités de mobilisation des recettes, ce en conformité avec les recommandations sur le renforcement de l'efficacité de l'appui extérieur à la mise en place d'une capacité fiscale dans les pays en développement, telles qu'énoncées par le Groupe de réflexion en 2017.

25. Les membres du Groupe de réflexion, pour leur part, continueront à renforcer la collaboration, notamment par le biais de la plateforme conjointe de collaboration sur les questions fiscales du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale. Le rôle des organisations fiscales régionales est également indispensable. Le partage des données d'expérience joue un rôle clef dans l'élaboration de positions communes et offre le potentiel d'une coopération régionale sur les incitations fiscales et l'harmonisation des normes. Les États Membres ont

reconnu ce rôle lors du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement tenu en 2017, tandis que les organisations fiscales régionales renforcent leur réseau mondial afin de permettre un échange plus large des données d'expérience. La poursuite du renforcement des organisations fiscales régionales existantes et leur création dans les régions dépourvues de telles organisations contribueront à une coopération fiscale inclusive.

26. Le Groupe de réflexion reconnaît les dommages causés par les flux financiers illicites et qu'il est dans l'intérêt des États membres de lutter contre ce fléau. Le Groupe de réflexion continuera de fournir des estimations de la valeur de ces flux, ventilée par composante et par filière. Nombre des réformes examinées dans le cadre de la coopération fiscale internationale sont susceptibles de contribuer à prévenir les flux financiers illicites. Outre le rôle de la technologie dans le renforcement de l'administration fiscale, les progrès technologiques peuvent également aider les États Membres à lutter contre les flux financiers illicites au moyen d'administrations des douanes améliorées, de l'application de règles de lutte contre le blanchiment d'argent, de la tenue de registres des bénéficiaires effectifs et de la surveillance financière. Les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration revêtent une importance supplémentaire parce que la lutte contre les flux financiers illicites, tels que la fausse facturation des marchandises, requiert une coopération entre de nombreux organismes et ministères différents.

27. Les progrès technologiques posent également des risques liés aux flux financiers illicites. Les possibilités en matière d'anonymat qu'offre l'utilisation des nouvelles technologies, telles que la technologie de la chaîne de blocs et les monnaies numériques, peuvent augmenter le risque de financement illicite. Les États Membres peuvent renforcer les réglementations sur les marchés qui contribuent à la circulation illicite des ressources. La coopération internationale concernant la restitution des avoirs volés est prescrite par la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il est possible de faire davantage d'investissements dans les ressources humaines et techniques nécessaires pour accélérer la restitution de ces avoirs.

28. Les dépenses et la budgétisation doivent être efficaces et alignées sur les priorités nationales et mondiales. S'agissant du côté dépenses des finances publiques, l'accès aux données et la transparence sont nécessaires pour la fourniture de services publics responsables et la réalisation du développement durable. Le renforcement de la mise en œuvre de mesures de transparence et de la participation du public au processus de budgétisation peut améliorer l'efficacité des finances publiques.

29. La budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes peut renforcer la cohérence entre les budgets publics et les objectifs relatifs à l'égalité des sexes en recensant les principaux objectifs relatifs à celle-ci et en leur allouant des financements adéquats, ainsi qu'en concevant des systèmes fiscaux en ayant à l'esprit l'égalité des sexes. Les États Membres se sont engagés à appliquer des politiques et des lois qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux. Les États Membres peuvent utiliser les institutions de gestion des finances publiques pour concrétiser les politiques budgétaires tenant compte de la problématique femmes-hommes et doivent mesurer leurs progrès en la matière.

30. En 2017, le Groupe de réflexion a fourni une analyse plus approfondie du financement des systèmes de protection sociale universelle. Mettre en place des systèmes de protection sociale universelle engendre des synergies avec d'autres politiques sociales, ainsi que des avantages supplémentaires, cela aidant par exemple à améliorer l'administration fiscale et à fournir une assistance d'urgence en réponse aux chocs provoqués par les crises financières et économiques, aux catastrophes liées à un conflit, et aux épidémies.

31. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il est souligné que les banques nationales de développement peuvent jouer un rôle essentiel dans le financement du développement durable. Une étude plus approfondie s'impose sur la façon dont les banques nationales de développement peuvent adopter des cadres prudentiels de gestion des risques qui alignent leurs activités sur les investissements à long terme et les trois dimensions du développement durable.

Entreprises et financements privés aux niveaux national et international

32. L'investissement et l'activité commerciale privés font partie intégrante du développement et de la création d'emplois. Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, les entreprises sont invitées à participer comme partenaires et à appliquer leur créativité au règlement des problèmes de développement durable.

33. Deux ans après le lancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'élan en faveur de l'investissement durable prend de l'ampleur et les sociétés privées reconnaissent progressivement que la durabilité peut favoriser la valeur sur le long terme. De fait, le Programme 2030 crée d'énormes possibilités de financement et d'investissement commerciaux. La Business and Sustainable Development Commission a estimé que la réalisation des objectifs de développement durable pourrait débloquent des débouchés sur le marché d'une valeur de 12 000 milliards de dollars dans quatre secteurs seulement : l'alimentation et l'agriculture; les villes; l'énergie et les matériaux; la santé et le bien-être².

34. Bien que l'investissement ait repris en 2017, les investissements à long terme dans le développement durable, en particulier dans certains pays en développement (tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), demeurent insuffisants. En outre, bien qu'un consensus se soit dégagé au niveau mondial sur la nécessité d'accroître les investissements dans l'infrastructure, en particulier, la participation du privé dans ce secteur a diminué chaque année depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba en 2015³.

35. Les politiques publiques définissent les conditions de l'investissement et de l'activité du secteur privé. Le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement a demandé aux États Membres, en faveur de l'investissement, de créer un cadre transparent, stable et prévisible, et même si des lacunes subsistent, de nombreux pays ont fait de grands progrès dans ce domaine. Les pays en développement doivent continuer à œuvrer à la création d'un environnement économique concurrentiel et à élaborer des filières de projets et des projets disponibles pour l'investissement, en apportant un appui au titre de la coopération internationale et du développement des capacités, en particulier aux pays vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

36. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays ont également souligné qu'il importe de mieux faire converger les activités du secteur privé et ses décisions en matière d'investissement et les objectifs de développement durable. L'investissement dans les objectifs de développement durable doit se faire sur le long terme. En effet, sans une telle perspective, l'impact financier de certains risques, comme les risques climatiques, n'est pas pris en compte dans la prise de décisions.

² Business and Sustainable Development Commission, *Ideas for Action for a Long-Term and Sustainable Financial System*.

³ Banque mondiale, *Private Participation in Infrastructure Database*. Disponible à l'adresse <https://ppi.worldbank.org/> (consulté le 21 mars 2018).

L'un des plus grands défis pour les décideurs qui mobilisent des ressources en faveur du développement durable est la façon de faire face à la prise de décisions trop axée sur les objectifs à court terme.

37. La réalisation des objectifs de développement durable exigera d'adopter un horizon d'investissement à long terme en faisant de la durabilité un élément central. Les gouvernements peuvent étudier les moyens d'inciter les investisseurs institutionnels à avoir une vision à long terme, notamment en révisant les cadres réglementaires. Le Groupe de réflexion a constaté que pour dûment interpréter l'obligation fiduciaire des investisseurs institutionnels ayant des engagements à long terme, il convient de mettre l'accent sur le long terme, en tenant compte de tous les facteurs (avec des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) qui ont une incidence significative sur les rendements, car ils déterminent la performance financière à long terme des investissements.

38. Les propriétaires d'actifs peuvent prendre l'initiative d'aligner leurs incitations sur l'investissement à long terme, par exemple en liant l'indemnisation aux rendements à long terme; les agences de notation, les consultants et les conseillers peuvent apporter un appui aux investisseurs en évaluant les risques et les rendements selon un horizon à long terme. L'ONU, en collaboration avec d'autres institutions, pourrait servir de plateforme pour rassembler les propriétaires d'actifs, les gestionnaires et d'autres parties prenantes afin de partager leur expérience avec les milieux financiers et les autres parties prenantes et faire connaître les avantages de l'investissement dans les objectifs de développement durable. Le Groupe de réflexion peut effectuer des travaux d'analyse pour étayer et contextualiser les discussions dans le cadre plus large de la mise en œuvre du Programme 2030 et du suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba.

39. Offrir des incitations au secteur privé pour adopter des normes mondiales sur la conduite responsable des entreprises peut promouvoir un meilleur alignement des objectifs sociaux ou publics et des objectifs privés. Le Groupe de réflexion reconnaît également la nécessité d'améliorer les définitions, les normes, les mesures et la communication d'informations relatives aux effets sur l'environnement, la société et la gouvernance, et aux nouveaux instruments, comme les obligations vertes. Compte tenu de la prolifération des directives concurrentes à l'intention des entreprises relatives à l'établissement de rapports sur la durabilité, il est nécessaire d'introduire une plus grande uniformisation dans les paramètres servant à la mesurer et de faire en sorte que ces paramètres soient conformes aux normes mondiales afin d'éviter les doubles emplois.

40. En dernière analyse, des produits nouveaux doivent être élaborés afin d'intégrer pleinement l'investissement dans les objectifs de développement durable. Le secteur financier excelle dans l'innovation lorsqu'il existe une demande, aussi le manque actuel d'innovation conduit à se demander quelle est l'étendue de la demande d'investissements ayant des effets sur l'environnement, la société et la gouvernance et si les professionnels de l'investissement connaissent nécessairement les préférences de leurs clients. Étant donné qu'il n'y a pas de contrôle systématique des préférences des investisseurs, une solution simple serait que les conseillers, les consultants, les courtiers et les autres professionnels de la finance demandent aux investisseurs et aux bénéficiaires quelles sont leurs préférences, parallèlement aux autres aspects de l'obligation de connaître son client.

41. Le Groupe de réflexion reconnaît que même avec des horizons à long terme et l'incorporation de facteurs de valeur concrets et à long terme relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance, les marchés ne fournissent pas des financements suffisants pour le développement durable dans certains pays et secteurs. C'est le cas lorsque les rendements ajustés en fonction des risques ne sont pas

compétitifs par rapport à d'autres investissements, du fait, par exemple, de risques élevés (ou d'externalités dont le coût n'est pas pris en compte dans les décisions d'investissement privé). Les instruments de partage des risques, tels que les financements mixtes, peuvent être utilisés pour attirer davantage d'investissements privés.

42. Outre des efforts accrus pour réduire les risques intérieurs, les partenariats entre les investisseurs étrangers et les investisseurs nationaux qui sont au fait du contexte local, ainsi que les banques de développement et institutions de financement du développement nationales, régionales et multilatérales qui sont également dotées de telles compétences, peuvent contribuer à résorber les écarts de perception des risques.

43. La réalisation des objectifs de développement durable est également tributaire du financement affecté aux pays les moins avancés et aux autres pays vulnérables, comme les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de manière inclusive, ainsi qu'aux microentreprises et petites entreprises, aux femmes, aux pauvres et aux segments défavorisés de la société. Les gouvernements peuvent examiner l'utilisation des financements mixtes et de mécanismes analogues pour stimuler l'investissement, notamment en élargissant l'éventail des instruments de financement qui sont accessibles aux petites et moyennes entreprises; une analyse plus approfondie est nécessaire, toutefois, pour concevoir des instruments financiers qui répondent à la situation unique des pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés.

44. La numérisation des finances offre de nouvelles possibilités de faire progresser le financement inclusif et de l'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La technologie financière doit faire partie intégrante des plans de développement nationaux relatifs au système financier. Dans le même temps, une réglementation efficace est nécessaire pour contrôler les risques systémiques ou les risques pour les consommateurs qui peuvent découler de la numérisation des finances.

45. La collaboration entre les institutions internationales, les organismes de réglementation et les entrepreneurs dans le domaine de la technologie financière peut contribuer à l'élaboration de normes internationales pour l'utilisation efficace de la technologie financière. Celle-ci est également susceptible de réduire le coût des envois de fonds. Les applications novatrices peuvent contribuer à remédier à la perte des relations de correspondant bancaire, ce dont bénéficieraient grandement les pays en développement qui reçoivent des envois de fonds importants.

Coopération internationale au service du développement

46. En réponse aux besoins d'investissement considérables liés aux objectifs de développement durable, le financement international public augmente depuis 2015 et les efforts se poursuivent pour en améliorer la qualité et l'efficacité. La coopération pour le développement est de plus en plus centrée sur le renforcement des capacités des pays en développement en vue de mobiliser des ressources publiques et privées supplémentaires en faveur du développement durable, en particulier en explorant le rôle de catalyseur de l'APD et d'autres flux financiers. L'environnement géopolitique difficile et l'intensité et la fréquence croissantes des crises environnementales contribuent également à une réorientation consistant à relier plus étroitement la coopération au service du développement aux efforts faits pour relever des défis tels que le changement climatique et l'atténuation des conflits. Ces priorités sont alignées sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, mais le risque existe que le changement des schémas de répartition de l'aide ait pour effet de créer des déficits de financement dans les pays qui ont le plus besoin de soutien et dans des domaines d'investissement qui sont essentiels pour la réalisation de l'objectif consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

47. En 2016, l'APD a augmenté de 10,7 % en termes réels, poursuivant ainsi une tendance de longue date. De plus, la diminution de l'APD en faveur des pays les moins avancés a été inversée, mais globalement, les versements aux pays qui avaient le plus besoins de ressources concessionnelles et qui étaient le plus vulnérables aux chocs extérieurs ont stagné ces dernières années. Les fournisseurs d'APD doivent continuer leurs efforts pour honorer les engagements qu'ils ont pris, et accroître encore les ressources allouées au titre de l'APD aux pays les moins avancés et aux autres pays vulnérables.

48. Les banques multilatérales de développement et les institutions multilatérales de financement du développement ont continué d'accroître leurs efforts pour fournir un appui financier, une assistance technique et des conseils pratiques à l'appui du Programme 2030. Elles ont un rôle indispensable à jouer dans le financement des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure, et dans les efforts visant à incorporer les considérations de viabilité sociale et environnementale dans les investissements qui établiront les modes de développement jusqu'en 2030 et au-delà. À cette fin, les banques multilatérales de développement doivent continuer de renforcer leur collaboration, y compris dans leur travail de diagnostic, l'appui à l'élaboration des projets et l'assistance technique, et de renforcer les capacités des pays.

49. La coopération Sud-Sud pour le développement, aux niveaux bilatéral et multilatéral, s'étend et se développe, notamment par le biais de la collaboration intrarégionale et interrégionale. Accroître la visibilité de la coopération Sud-Sud et recueillir plus d'informations sur sa valeur ajoutée pour le développement durable et ses incidences sur celui-ci contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable.

50. Une part croissante du financement du développement est consacrée à des objectifs liés au climat ou alignée sur ces objectifs. Le financement de l'action climatique est acheminé par l'intermédiaire de nombreux mécanismes et fonds multilatéraux et bilatéraux, ce qui offre aux pays bénéficiaires différentes options, mais contribue également à un paysage complexe qui fait qu'il est difficile de suivre ce financement, d'établir des rapports sur lui, d'y accéder et de l'utiliser efficacement. Les efforts déployés par le Fonds vert pour le climat en vue d'améliorer l'accès à ses financements sont essentiels à cet égard, et d'autres fournisseurs devraient également s'attacher à simplifier l'accès au financement, en particulier pour les pays vulnérables.

51. Le financement de l'action humanitaire est en augmentation, mais il croît moins vite que les besoins de financement. Les donateurs doivent poursuivre leurs efforts pour honorer leurs engagements au titre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire (le « Grand compromis »). Ils doivent également continuer d'augmenter les financements souples et pluriannuels et accroître les investissements dans l'aide au développement dans les situations de crise, afin de réduire les risques et la vulnérabilité et de renforcer la résilience.

52. Comme de nombreux pays en développement sont récemment sortis, ou sortiront prochainement, de la catégorie des pays ayant accès aux guichets de financement à des conditions concessionnelles du fait de la forte croissance du revenu par habitant qu'ils ont enregistrée, ils risquent de ne plus pouvoir avoir accès à des financements à long terme suffisants et abordables pour investir dans les objectifs de développement durable. Étant donné que nombre de ces pays sont de petite taille et vulnérables aux changements climatiques, un appui supplémentaire devrait leur être fourni pour gérer la transition vers de nouvelles sources de financement au titre de leur cadre intégré de financement national. Une utilisation élargie des exceptions prévues à l'accessibilité basée essentiellement sur le critère du revenu par habitant,

comme l'exception accordée aux petits États par l'Association internationale de développement, devrait être étudiée. Des exceptions ont également été introduites récemment pour fournir des financements non concessionnels aux pays à faible revenu pour des projets susceptibles d'avoir de solides retours par l'intermédiaire d'une plateforme intitulée « IDA Scale-Up Facility », qui vise à apporter un soutien supplémentaire pour des activités d'un pays donné ou d'une région pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020. S'appuyant sur cette expérience, les banques de développement doivent envisager de prévoir des marges de flexibilité supplémentaires pour accorder l'accès à des sources de financement adéquates en fonction des caractéristiques des projets.

53. Les acteurs de la coopération pour le développement mettent de plus en plus l'accent sur la capacité du financement du développement de mobiliser des financements privés ou commerciaux supplémentaires, souvent appelés financements mixtes, en vue de maximiser les effets des ressources concessionnelles publiques limitées et de mobiliser des financements qui, sans cela, n'auraient pas été disponibles pour les investissements dans les objectifs de développement durable. Ces acteurs doivent également collaborer avec les pays hôtes au niveau stratégique pour faire en sorte que les priorités de leurs portefeuilles de projets soient alignées avec les priorités nationales et que les arrangements de financement mixte soient dans l'intérêt général. Afin d'accroître l'efficacité des financements mixtes, les acteurs concernés ont travaillé à la définition de principes à respecter en la matière. La communauté internationale doit étudier le lien entre ces principes et les engagements respectifs énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et les principes généraux relatifs à l'efficacité du développement, et examiner cette relation dans une instance universelle comme le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ou le Forum pour la coopération en matière de développement.

54. L'utilisation d'instruments de financement mixte se développe rapidement, mais elle n'a jusqu'à présent que peu concerné les pays les moins avancés. Alors que le financement mixte devient une modalité de plus en plus importante, les fournisseurs de financement doivent prendre des mesures pour faire en sorte que les pays vulnérables, où le financement mixte s'est jusqu'à présent révélé beaucoup plus difficile, n'enregistrent pas une baisse de leur part globale du financement international du développement, à la fois en augmentant les investissements publics complémentaires et en étudiant les moyens de déployer plus efficacement les financements mixtes dans les contextes difficiles.

55. L'accent mis sur les résultats a rendu l'efficacité de la coopération pour le développement pertinente pour l'ensemble du Programme 2030 et de ses différents moyens de mise en œuvre. En réponse, de nombreux acteurs s'emploient à améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement, notamment en veillant à ce que les interventions contribuent à l'appropriation par les pays. Des efforts supplémentaires sont cependant encore nécessaires, par exemple, en ce qui concerne l'aide liée. La part de cette aide a chuté en 2016, ce qui a permis de réduire les coûts de transaction et de renforcer les économies locales, mais les donateurs doivent redoubler d'efforts pour pleinement délier l'aide, en particulier alors que le développement du secteur privé devient une priorité plus importante.

Le commerce international comme moteur du développement

56. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont reconnu que le commerce international est un moteur de croissance économique partagée et de réduction de la pauvreté. Dans le même temps, si le bon dosage de politiques n'est pas appliqué, le commerce peut laisser de côté des individus et des communautés. Les

dirigeants politiques ont donc préconisé des politiques qui garantissent un partage élargi des retombées du commerce⁴. Des politiques complémentaires dans les domaines de l'ensemble du Programme 2030, notamment des politiques visant à promouvoir la croissance, le travail décent, la protection sociale, le logement, l'inclusion financière et l'infrastructure, jouent également un rôle dans la facilitation de l'ajustement. Collectivement, les membres de l'Organisation mondiale du commerce peuvent montrer la voie en réaffirmant leur engagement en faveur d'un commerce ouvert, équitable et mutuellement bénéfique en tant que facteur essentiel de la croissance économique et que moteur important de la prospérité.

57. Les pays en développement, en particulier les pays tributaires des produits de base, savent que pour accroître les avantages économiques et sociaux du commerce ils doivent diversifier leur production. Des investissements appropriés et l'accès aux marchés sont nécessaires à cette fin. La communauté internationale s'est engagée à aider ces pays au moyen de l'Initiative Aide pour le commerce, qui apporte un appui à la facilitation du commerce et garantit un accès préférentiel continu aux marchés pour les exportations des pays les moins avancés. Une assistance technique ciblée et le renforcement des capacités liées au commerce sont essentiels pour intégrer les pays vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans le système commercial et veiller à ce qu'ils ne soient pas laissés de côté.

58. Les nouvelles tendances des dernières années, telles que l'expansion mondiale de la connectivité Internet, exercent une influence croissante sur le commerce international et renforcent sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Ainsi, le commerce électronique transforme le commerce au niveau mondial, ouvre les marchés internationaux, notamment en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et peut offrir un potentiel inexploité pour renforcer une croissance inclusive du commerce dans les pays en développement. Les décideurs doivent étudier la possibilité d'encourager la poursuite de la croissance dans le commerce électronique transfrontière afin de tirer parti des possibilités intéressantes de développement et créer les conditions, procédures et ressources qui contribuent à un développement inclusif.

59. Au niveau mondial, les consommateurs et les entreprises accordent une attention accrue aux effets du commerce sur la viabilité sociale et environnementale⁵. Cela ressort de la promotion, dans les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange, de dispositions concernant les conditions de travail, l'autonomisation des femmes et la durabilité environnementale. Dans le même temps, ces mesures ne doivent pas, par mégarde, constituer des obstacles non tarifaires aux exportations des pays en développement. Un dialogue ouvert s'impose sur l'alignement des nouveaux accords commerciaux avec les objectifs de développement durable, notamment par l'inclusion de l'égalité des sexes et des normes fondamentales du travail.

60. Le financement du commerce joue un rôle clef dans la facilitation des flux commerciaux mondiaux, la création de valeur économique et le renforcement de l'inclusion en aidant les pays en développement à participer au commerce mondial. L'assouplissement des restrictions au financement du commerce et de la chaîne d'approvisionnement, y compris le crédit et l'atténuation des risques dans les régions où le potentiel commercial est le plus grand, peut aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à croître et à soutenir le développement des pays les plus pauvres. Les organismes de crédit à l'exportation et les banques multilatérales

⁴ Voir, par exemple, la déclaration des dirigeants du G20 à l'occasion du Sommet de Hangzhou (A/71/380, annexe, en anglais).

⁵ *Trade and Environment Review 2016 : Fish Trade* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : 16.II.D.10).

de développement pourraient étudier plus avant l'élaboration de programmes de financement du commerce et de la chaîne d'approvisionnement. Le financement du commerce peut être amélioré en favorisant la normalisation des instruments de financement du commerce et la mise en œuvre cohérente de mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, en luttant contre le financement du terrorisme et en appliquant les réglementations relatives à l'obligation « connaître son client » dans toutes les juridictions.

La dette et sa viabilité

61. Au moment où les gouvernements doivent faire face à des besoins de financement considérables pour mettre en œuvre le Programme 2030 et que les conditions financières dans le monde vont se durcir, un endettement considérable entrave les efforts faits par de nombreux pays pour mobiliser des ressources. Les risques d'un nouveau cycle de crises de la dette et de perturbations économiques sont de plus en plus élevés et constituent un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable. Malgré des perspectives économiques mondiales plus favorables, les indicateurs du service de la dette des pays en développement se sont détériorés au cours de l'année écoulée et les vulnérabilités ont augmenté, en particulier dans plusieurs pays qui avaient bénéficié d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. De nombreux pays producteurs de ressources naturelles ont enregistré une accumulation rapide de leur dette alors que leur gouvernement tentait d'amortir le choc de la baisse des prix des produits de base. Les difficultés sont également manifestes dans plusieurs pays en proie à un conflit ou à l'instabilité politique et dans certains petits États insulaires en développement, qui restent vulnérables aux catastrophes naturelles.

62. Les récents chocs de la dette mettent en évidence la nécessité de prendre des mesures renforcées pour gérer les vulnérabilités, notamment en améliorant la capacité de gestion de la dette dans de nombreux pays en développement. La communauté internationale offre depuis longtemps une assistance technique en matière de gestion de la dette publique, y compris à l'échelon infranational, qui va au-delà du passif de l'État. Elle a également mis au point des outils d'analyse pour informer les gouvernements des nouvelles vulnérabilités. L'efficacité de ces outils dépend toutefois de l'accès des autorités centrales à des informations détaillées sur les obligations financières de tous les services et échelons de l'administration. Les débiteurs doivent améliorer leur capacité de surveiller et d'analyser l'évolution de la dette, ce qui nécessite d'améliorer et d'élargir la collecte des données. Les créanciers ont un rôle à jouer dans ces efforts, en faisant en sorte que les conditions de prêt soient publiques, simples et faciles à suivre.

63. La saison des ouragans atlantiques en 2017 a souligné la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux catastrophes naturelles, mais a également montré que des instruments novateurs tels que les titres de créance conditionnels qui réduisent ou retardent le service de la dette en période de crise, sont susceptibles de diminuer les difficultés financières. Le Fonds monétaire international a récemment étudié plusieurs propositions concernant des instruments de ce type. La communauté internationale pourrait envisager des mesures pour contribuer à réaliser le potentiel de ce marché, telles que l'élaboration de contrats types et de normes communes, la fourniture d'un appui technique, et, ce qui serait plus ambitieux, l'augmentation de l'utilisation de ces instruments pour les prêts publics. Une équipe spéciale représentant des institutions régionales étudie une autre proposition de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, consistant dans la conversion de la dette rachetée moyennant décote des pays des Caraïbes en investissements dans l'adaptation aux changements climatiques. L'analyse détaillée de cette proposition

s'impose, afin de mettre à l'essai son application dans un nombre limité de pays à titre expérimental. D'autres moyens pourraient également être envisagés pour faire en sorte que les pays en développement touchés par des catastrophes ne se retrouvent pas à devoir faire face à un endettement à long terme.

64. L'évolution de la composition de la dette des pays émergents et en développement peut rendre les cas d'insolvabilité plus complexes à traiter à l'avenir, les partenaires de développement non traditionnels occupant une place de plus en plus importante. Il existe également des créances de plus en plus importantes envers de nouvelles institutions plurilatérales⁶ de financement du développement, mais on ne s'accorde pas encore au niveau mondial sur la question de savoir si ces dettes bénéficient du même rang que la dette des institutions classiques multilatérales et régionales de financement du développement. Le Club de Paris est une instance de coordination des créanciers officiels, mais qui ne comprend pas tous les pays à l'heure actuelle. Par conséquent, il est nécessaire de réexaminer les mécanismes de coopération des créanciers officiels pour traiter de ces questions. Des contrats obligataires améliorés, notamment ceux qui bénéficient de clauses d'action collective améliorées, devraient réduire le nombre des procédures contentieuses engagées à l'encontre d'emprunteurs par des fonds de créances en difficulté (les « fonds vautours »), mais ces clauses améliorées n'existent que pour 27 % seulement des créances obligataires des marchés émergents. La communauté internationale doit continuer à étudier les moyens de renforcer le traitement des principales composantes de la dette souveraine dans le cadre de sa restructuration. Dans ce contexte, la communauté internationale doit continuer de renforcer l'approche fondée sur le marché, grâce à l'utilisation accrue de clauses améliorées dans les contrats d'emprunt. Elle doit également étudier les complémentarités et les incohérences des initiatives existantes afin de préciser les principes et directives concernant les responsabilités des débiteurs et des créanciers en matière d'emprunts ou de prêts souverains, conformément à l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'œuvrer en faveur d'un consensus mondial.

Règlement des problèmes systémiques

65. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne l'importance de la cohérence et de la cohésion des systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux au service du développement durable. Afin d'atteindre les objectifs de développement durable, les États Membres ont besoin non seulement de financements accrus, mais aussi d'institutions nationales et internationales adaptées à l'objectif visé, qui favorisent la stabilité économique et le développement durable.

66. La crise financière et économique mondiale de 2008 a mis en évidence les vides réglementaires et les incitations mal harmonisées dans le système financier international. Les réformes du contrôle du système financier proposées au lendemain de la crise ont visé à répondre à ces préoccupations. Le Conseil de stabilité financière et les organismes de réglementation et de normalisation financières surveillent la mise en œuvre des réformes réglementaires d'après crise et les effets des réformes sur l'intermédiation financière, notamment pour les petites et moyennes entreprises et le financement à long terme. Les États Membres doivent mettre en œuvre les réformes de la réglementation financière tout en étant attentifs aux conséquences inattendues et aux nouveaux vides réglementaires susceptibles de résulter de l'innovation financière.

⁶ L'expression « créanciers plurilatéraux » s'entend de groupes de créanciers officiels comptant plus d'un actionnaire qui accordent des prêts non commerciaux à d'autres États souverains. L'adhésion à ces groupes n'est pas ouverte.

67. Les mesures prudentielles après la crise financière, ainsi que la coordination des politiques macroéconomiques internationales, ont contribué à maintenir un environnement économique international plus stable. Pourtant, comme cela a été noté plus haut, le monde demeure vulnérable à l'instabilité économique et financière. Suite à l'application de politiques monétaires laxistes pendant près de 10 ans dans de nombreux pays, la hausse des taux d'intérêt dans le monde pourrait provoquer une fuite des capitaux des pays en développement, qui se traduirait par la volatilité des taux de change, l'augmentation du risque de surendettement et des répercussions sur l'économie réelle. Il faut poursuivre les efforts pour réduire encore les risques systémiques et favoriser la mise en place d'un système financier et monétaire mondial qui soit solide, stable et durable. Les pays ayant une économie d'importance systémique doivent continuer à élaborer des politiques macroéconomiques et financières cohérentes.

68. Dans le même temps, le monde doit de plus en plus faire face à des catastrophes qui provoquent des situations d'urgence humanitaire et annulent les progrès accomplis en matière de développement. Un certain nombre d'initiatives prises au cours de la décennie écoulée ont accru la disponibilité de ressources financières internationales à versement rapide destinées à être utilisées pendant les crises économiques et financières et après les catastrophes. Pour aider à faire le point de ces efforts, le Groupe de réflexion a été invité, lors du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement tenu en 2017, à établir un inventaire des instruments à décaissement rapide existants.

69. Certains instruments à décaissement rapide font partie du filet de sécurité financière mondial à plusieurs niveaux visant à faire face aux crises économiques. Le filet de sécurité financière mondial a été renforcé aux niveaux national, régional et mondial ces dernières années, mais les gouvernements doivent toutefois continuer de s'employer à éliminer les lacunes en matière de couverture, à garantir des niveaux de financement adéquats, à améliorer sa souplesse et à renforcer son degré de contracyclicité. L'élaboration de nouvelles institutions régionales et de nouveaux instruments bilatéraux a étendu la disponibilité des ressources pour de nombreux pays, mais nombre de ces instruments n'ont toutefois pas encore été mis à l'essai dans la pratique. Le Groupe de réflexion recommande de poursuivre les efforts visant à améliorer la coordination entre les différents éléments du filet de sécurité financière mondial, de sorte que les réponses combinées soient adéquates et suffisamment souple pour faire face à l'ampleur des problèmes éventuels.

70. L'inventaire décrit également les programmes utilisés pour mutualiser les risques liés aux catastrophes afin d'être en mesure de mieux les gérer. Actuellement, la communauté internationale assume le rôle d'« assureur en dernier recours » pour les situations d'urgence, au moyen d'un système spécial de réponses volontaires, mais, dans certains cas, la lenteur ou l'insuffisance de la réponse traditionnelle de financement humanitaire nuit à l'efficacité et à l'efficacé des efforts visant à aider les personnes dans le besoin. Ces mesures prises a posteriori, de plus, n'incitent pas à réduire les risques de catastrophe. Les acteurs qui contribuent aux interventions en cas de catastrophe doivent s'employer à recentrer leur financement en apportant leurs contributions aux fonds et instruments de mutualisation des risques avant les catastrophes plutôt qu'après, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité, la prévisibilité et la promptitude de la réponse. En plaçant davantage l'accent sur la préparation, il convient notamment d'élaborer des instruments qui comprennent des incitations à la réduction des risques et facilitent l'application du principe « reconstruire en mieux ». L'élargissement et la diversification des mécanismes de mutualisation des risques sont à même de réduire le coût de la protection et d'améliorer leur viabilité. Des instruments semblables à des produits d'assurance peuvent être un complément utile des ressources mises en commun; afin de diversifier les risques efficacement,

toutefois, il faut qu'un nombre suffisant de pays participent à une telle initiative. Pour augmenter la couverture, le Groupe de réflexion recommande que les donateurs aident les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables à participer à la mutualisation des risques souverains.

71. L'ONU œuvre également afin d'être adaptée à la réalisation du Programme 2030. Le Secrétaire général a proposé des réformes à l'échelle du système pour renforcer la cohérence institutionnelle de l'ONU en matière de développement durable, y compris pour réaliser la parité des sexes à tous les niveaux. Un élément central de la réforme consiste dans la restructuration du système des Nations Unies pour le développement, avec notamment des propositions visant à remanier le système des coordonnateurs résidents et à introduire un pacte de financement. L'adoption de réformes portant sur le système pour le développement pourrait aider à promouvoir la cohérence institutionnelle, accroître les capacités du système et renforcer son approche fondée sur le partenariat au niveau des pays afin de contribuer à réaliser les objectifs visés au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

72. La science, la technologie et l'innovation sont des moyens primordiaux de réaliser les objectifs de développement durable, qui ouvrent de nouvelles possibilités de faire face à des problèmes de développement anciens. L'évolution rapide des technologies modifie rapidement les modalités de financement du développement, créant des possibilités dans les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba.

73. Les progrès accomplis dans le domaine des technologies de l'information et de la communication sont au cœur de cette évolution technologique. L'évolution rapide des technologies a considérablement augmenté l'interconnectivité numérique, les capacités en matière de stockage des données numériques et d'analyse numérique, et en a réduit le coût. L'intelligence artificielle, qui permet à des machines et des ordinateurs d'apprendre à résoudre les problèmes par leurs propres moyens, pourrait avoir des effets transformateurs dans de nombreux secteurs de l'économie — si bien qu'il est essentiel que les innovations servent l'intérêt public et soient guidées par le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

74. En effet, le pouvoir de transformation des technologies pose des problèmes et des risques complexes d'ordre socioéconomique et s'agissant des droits de l'homme. La rapidité des changements technologiques exerce de grandes pressions sur les économies et les sociétés contraintes de s'adapter, alors que notre compréhension de leurs répercussions socioéconomiques tend à être plus lente que leur évolution. L'accès à ces technologies qui évoluent rapidement et la capacité de les adapter et d'en tirer parti sont très inégalement répartis dans les pays et entre les pays. Les compétences requises évoluent rapidement, ce qui peut accroître encore le fossé des compétences numériques. Les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes vivant dans les zones rurales peuvent se heurter à des obstacles supplémentaires pour accéder et utiliser la technologie.

75. L'un de ces risques qui est souvent mis en évidence est le fait que l'évolution technologique peut conduire à des pertes d'emplois et à une polarisation accrue des marchés du travail. Pour faire en sorte que les bénéfices de la technologie soient largement partagés, les pays doivent mettre en place une politique qui appuie l'éducation et l'acquisition de compétences pour tous, tout au long de la vie. Dans le même temps, l'augmentation notable des emplois indépendants et des nouvelles formes d'emploi nécessitent des politiques de l'emploi et de protection sociale qui soient adaptées et renforcées. Pour remédier aux disparités entre les sexes et améliorer

l'intégration des groupes marginalisés, ces politiques doivent viser à ce que les femmes et les membres de tous les groupes sociaux puissent occuper des emplois décents de façon équitable.

76. En matière de financement du développement, les nouvelles technologies peuvent contribuer à pallier l'exécution déficiente des contrats, à améliorer les procédures administratives, à accroître l'accès aux services financiers pour les personnes qui sont mal desservies et à remédier aux lacunes en matière de données. Mais pour tirer parti de ces possibilités il faudra être connecté, et il est donc indispensable que les particuliers et les entreprises aient largement accès aux nouvelles technologies, plateformes et systèmes de paiement. Les gouvernements doivent adapter leurs cadres réglementaires pour combler les lacunes d'accès tout en gérant les risques, et les décideurs doivent aussi s'employer activement à gérer les nouveaux risques qui pèsent sur la vie privée, la stabilité financière et l'intégrité financière.

77. L'exploitation et le partage équitables des fruits de la technologie sont des défis cruciaux pour les décideurs. Les stratégies nationales d'innovation doivent être de grande portée et coordonnées avec les politiques industrielles, macroéconomiques, éducatives, sociales, scientifiques et technologiques et les politiques en matière d'innovation, qui doivent appuyer l'intégration de ces stratégies. La collaboration et l'appui, au niveau international, en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation demeurent essentiels et doivent être intensifiés, en particulier pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, afin d'aider les pays en développement à absorber, développer, intégrer et intensifier le déploiement des technologies et innovations clefs pour les objectifs de développement durable.

Données, contrôle et suivi

78. L'étendue quantitative et qualitative des besoins en matière de données qui doivent être satisfaits pour mettre pleinement en œuvre les cadres de surveillance pour les objectifs de développement durable et les résultats du financement du développement est sans précédent. Le cadre exige des données ventilées par revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et autres caractéristiques pertinentes au niveau national, de façon à ne pas faire d'exclus. Le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba nécessite des données qui ne sont pas prises en compte dans le processus d'élaboration des indicateurs des objectifs de développement durable. Le Groupe de réflexion, en dépit de ses ressources limitées, cherche à rassembler les données pertinentes existantes; toutefois, il n'y a pas de processus central pour combler les lacunes en matière de données que le Groupe de réflexion a mentionnées dans son rapport de 2017.

79. Des efforts importants sont nécessaires pour renforcer les capacités statistiques nationales et, partant, fournir les données et statistiques requises pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le financement des efforts de modernisation des systèmes statistiques nationaux est essentiel. L'appui de donateurs multilatéraux et bilatéraux à tous les domaines de la statistique ne représente que 0,3 % du total de l'APD, ce qui est nettement insuffisant. Les donateurs doivent envisager d'accroître la part de l'APD qu'ils fournissent consacrée à l'appui aux systèmes statistiques.

80. Les difficultés rencontrées dans la collecte des données sont particulièrement sérieuses pour les champs de données relatifs à la problématique femmes-hommes. Bien que la disponibilité des données permettant de suivre les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes se soit améliorée, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler les lacunes. Afin de surmonter ces difficultés, les États

Membres peuvent intégrer dans leurs stratégies plus larges des plans pour élaborer des systèmes nationaux intégrés de statistiques ventilées par sexe. Le Groupe de réflexion a déjà recommandé que les politiques des États Membres non seulement soient sensibles à la problématique femmes-hommes, mais aussi visent activement à servir l'objectif de l'égalité entre les sexes, mais cela ne sera pas possible si les décideurs n'utilisent pas des informations ventilées par sexe. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour produire des données ventilées par sexe, mais ils doivent également populariser leur utilisation pour améliorer la conception et l'application des politiques.

81. Des progrès supplémentaires sont également nécessaires concernant les données relatives au secteur financier et aux vulnérabilités financières. Des progrès importants ont été accomplis par les pays participants au cours de la première année de la deuxième phase de l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données, malgré des difficultés majeures rencontrées dans l'application de certaines recommandations. Ces difficultés ont trait notamment à la compilation des statistiques de finances publiques au-delà de l'administration centrale; aux comptes sectoriels, comprenant des détails sur les activités bancaires parallèles; et au partage de données précises. Il est essentiel de surmonter ces difficultés pour fournir des données aux décideurs afin de suivre les risques dans le secteur financier, d'analyser la situation budgétaire et de comprendre les liens financiers transfrontières.

82. Enfin, le rapport met l'accent sur la transparence et la responsabilisation en tant que questions cruciales. Les efforts de transparence, qu'il s'agisse des questions fiscales, des niveaux d'endettement ou des données commerciales et douanières, sont plus efficaces si le corpus de données disponible pour le partage de l'information est plus cohérent. Le rapport souligne les efforts visant à améliorer l'utilisation des identifiants d'entité juridique dans les données relatives au secteur financier; par exemple, les entités publiques qui émettent des titres peuvent montrer l'exemple et obtenir un identifiant d'entité juridique pour elles-mêmes. Les efforts de transparence peuvent être reliés et rendus plus compatibles, de façon que les décideurs puissent disposer de meilleures données et prendre des décisions plus efficaces qui rapprochent le monde de la réalisation des objectifs de développement durable.

IV. La voie à suivre

83. S'appuyant sur les conclusions du rapport de 2018, le Groupe de réflexion envisage, dans le rapport de 2019, de dresser un tableau du financement du développement durable dans une double perspective, nationale et mondiale. L'analyse s'appuiera sur les efforts faits au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, sur les évaluations du financement du développement et les cadres nationaux intégrés de financement, sur les feuilles de route pour les systèmes financiers durables, et sur les travaux d'analyse correspondants. Cette approche globale peut aider à faire un bilan élargi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba pour le Forum du Conseil économique et Social sur le financement pour le suivi du développement qui se tiendra en 2019 et pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale, qui se tiendra en septembre 2019. En sus de la communication d'informations sur les progrès réalisés dans tous les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba, l'analyse thématique du Groupe de réflexion examinera également le thème retenu pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », et les objectifs de développement durable qui feront l'objet d'un examen approfondi en 2019.